

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2023 / 013	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	10/03/2023	24/03/2023	En exercice	Présents	Votants
			29	23	29
OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2023					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le dix mars 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 23

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Monsieur LECAITEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 6

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
Madame JOURDEN Dominique donne pouvoir à Monsieur VERNISSE Pierre-Louis.
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.
Madame PERIS Valérie (arrivée à 20h32) donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir (arrivée à 20h35) à Monsieur CAOUS Jacques.
Madame CHALLIER Raphaèle donne pouvoir à Monsieur DUFRASNES Dominique.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD François *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les instructions budgétaires et comptables M-14,

VU la note de présentation transmise avec la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finances en date du 02 mars 2023,

Après présentation par Monsieur Jean-Claude MONTAGNON,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

Pour : 26 voix

Contre : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

ADOpte par section le Budget Primitif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
013	Atténuation de charges	12 000,00 €
70	Produits des services	828 261,00 €
73	Impôts et taxes	10 650 000,00 €
74	Dotations et participations	1 258 457,00 €
75	Autres produits de gestion courante	186 016,00 €
042	Opération d'ordre entre section	563,00 €
	TOTAL	12 935 297,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
011	Charges à caractère général	4 223 890,48 €
012	Charges et frais de personnel	4 641 120,00 €
014	Atténuation de produits	1 306 455,00 €
65	Autres charges de gestion courante	930 362,00 €
66	Charges financières	236 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	115 500,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	762 689,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	715 280,52 €
	TOTAL	12 935 297,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	950 000,08 €
13	Les subventions d'investissement	2 397 886,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 603 093,00 €
024	Les produits des cessions d'immobilisation	870 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	762 689,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	715 280,52 €
041	Opérations patrimoniales	21 454,40 €
TOTAL		9 320 403,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	492 936,00 €
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 359 772,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 556 177,65 €
23	Immobilisations en cours	2 789 499,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	563,00 €
041	Opérations patrimoniales	21 454,40 €
TOTAL		9 320 403,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217805753-20230316-78_575_2023